



Conseil International Biodiversité et Immobilier  
97 rue Jean Pierre Timbaud 75011 PARIS  
Adresse postale : Ferme de Vauluceau 78870 BAILLY

Conseil International Biodiversité et Immobilier  
Ferme de Vauluceau  
78870 BAILLY

**A l'attention de Monsieur Luc MONTEIL**

**Objet : Demande d'adhésion**

Monsieur,

Je soussigné : Nom : .....  
Fonction : .....  
Société : .....  
Adresse : .....  
CP - Ville : .....  
N° d'enregistrement (SIRET, ...) : .....

Vous fais part de notre demande d'adhésion à l'association Conseil International Biodiversité et Immobilier.

Nos activités nous placent dans la catégorie ci-dessous :

		Cotisation HT	Je coche ma catégorie
Entreprise	Chiffre d'Affaire ≥ 50 M€	3 000 €	<input type="checkbox"/>
	50 M€ > Chiffre d'Affaire ≥ 5 M€	2 000 €	<input type="checkbox"/>
	5 M€ > Chiffre d'Affaire	1 000 €	<input type="checkbox"/>
Collectivité	Plus de 100 000 habitants	3 000 €	<input type="checkbox"/>
	Entre 10 000 et 100 000 habitants	2 000 €	<input type="checkbox"/>
	Moins de 10 000 habitants	1 000 €	<input type="checkbox"/>
Associations d'utilité publique		20 €	<input type="checkbox"/>
<i>Tarif hors taxes, TVA applicable de 20%</i>			

Je déclare connaître et accepter les statuts et conditions d'adhésion dont un extrait est rappelé ci-après.

**Rappel des statuts :**

- Les Membres doivent s'acquitter de leur cotisation afin de rendre effective leur adhésion.

**Rappel du règlement intérieur :**

- Les membres s'acquittent de leur cotisation au 1er Janvier de chaque année civile. Si un membre rejoint le Conseil au cours de l'année civile, il doit s'acquitter de sa cotisation dans les 30 jours. Celle-ci sera calculée au prorata du nombre de mois écoulés.
- Le Conseil d'Administration valide l'adhésion des nouveaux membres, qui deviennent membres de plein droit après avoir versé leur cotisation à l'association.
- La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en cours d'année.

**Barème des cotisations et mode de règlement :**

- Le montant des cotisations a été fixé lors de notre l'Assemblée générale le 08 octobre 2013. Il varie selon les profils des membres selon le barème mentionné ci-dessus.
- Le montant de la cotisation est payable par chèque ou virement à réception de la facture émise par le CIBI y compris pour une première adhésion.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date, signature

